



*Confédération paysanne
de la Mayenne*

Laval, le 27 mars 2020

Lettre ouverte aux maires de Mayenne : adaptez et maintenez les marchés de plein vent !

Lundi 23 mars, dans le contexte de pandémie du Covid-19, le Premier Ministre Edouard Philippe a annoncé la fermeture des marchés de plein vent.

Nous ne comprenons pas cette décision du gouvernement.

Il y a quelques jours, le Président de la République indiquait que cette épidémie devait nous amener à repenser notre système agricole et alimentaire. Quelle cohérence avec un choix politique qui vient encourager et renforcer la grande distribution, pas toujours regardante sur l'origine des produits, au détriment des agriculteurs qui font vivre le tissu local ?

Au contraire, il faut absolument aller vers une relocalisation de notre alimentation et vers un renforcement de notre souveraineté alimentaire.

Sur les marchés en fin de semaine dernière, nous, producteurs locaux, avons su nous adapter et nous organiser pour que la distanciation puisse être respectée. Nous avons servi nos clients afin qu'ils ne manipulent pas les denrées alimentaires. De chaque côté de l'étal, les comportements ont été responsables. Nous avons donc les moyens de garantir toutes les conditions sanitaires indispensables autour de nos produits ainsi que la sécurité de nos clients. Supprimer les marchés ne revient-il pas à renforcer les risques sanitaires en grandes surfaces où les produits, comme les caddys, sont manipulés par tous ?

Nous, producteurs, nous sommes l'identité du territoire. Nos clients nous font confiance et nous tenons à honorer cet engagement millénaire qui lie producteurs et consommateurs.

Par conséquent, nous appelons les maires du département à agir pour le maintien des marchés, en demandant une dérogation au préfet.

Des solutions, des aménagements, peuvent être imaginés pour faciliter la circulation des personnes : mettre en place une signalétique de circulation, déplacer les marchés sur des espaces plus grands voire dans la commune à côté, etc. Nous nous tenons à la disposition des maires pour travailler ensemble à des solutions qui garantissent la sécurité de toutes et tous. Vous trouverez d'ailleurs, en annexe à ce courrier, le Guide des bonnes pratiques, co-construit par la Fédération des Marchés de France et la Confédération Paysanne. Mais le maintien ou l'accueil d'un marché, en ces temps si difficiles, seraient une très belle marque de reconnaissance pour les agriculteurs.



Nous vivons tous une crise inédite. Elle peut être l'occasion de réfléchir à nos valeurs, au monde que nous souhaitons. Dès à présent, il nous faut réfléchir au monde d'après, au territoire d'après.

À la Confédération Paysanne, nous souhaitons un territoire dynamique, où les paysans sont nombreux et produisent une alimentation de qualité, où les commerçants de proximité, créateurs d'activité et d'emploi, ont un ancrage solide. Nous voulons un territoire solidaire où on ne laisse personne, ni agriculteur ni artisan, sur le carreau. Ce territoire se prépare aujourd'hui et nous sommes là pour y participer.

Respectueusement,

Le Secrétariat Départemental de la Confédération Paysanne de la Mayenne





Guide des bonnes pratiques dans la lutte contre la propagation du Covid19

Marchés alimentaires

Le respect des gestes « barrières » et des règles de distance dans les rapports interpersonnels est l'une des mesures les plus efficaces pour limiter la propagation du virus.

L'arrêté mentionnant l'interdiction des rassemblements de 100 personnes est annulé par l'arrêté de confinement et la distance obligatoire de 1 à 3 m devient la règle.

Mesures pratiques

- Affichette obligatoire et respect par tous les commerçants des mesures « barrières » sur tous les étalages (annexe1)
- Remplacement et espacement des commerçants de manière à éviter les attroupements sur un même endroit et pour « aérer » au maximum le marché. Nous recommandons 3 à 5 mètres entre les stands et de laisser une allée suffisamment large.
- Organisation des files d'attente par la matérialisation de la distance obligatoire d'1 m entre les clients (cônes tous les mètres, matérialisation au sol de repères tous les mètres, cageots debout tous les mètres ...)
- Pour les commerçants déballant en U, déballage en longueur pour respecter les distances de sécurité entre les clients
- Respecter les mesures individuelles que nous appliquons tous déjà : se laver les mains régulièrement, éternuer dans son coude, se saluer sans embrassades et sans se serrer la main, utiliser des mouchoirs à usages uniques

Pour aller plus loin :

- Eviter au maximum l'échange et la manipulation de monnaie, par exemple en appelant à faire l'appoint et à déposer le paiement dans une boîte. Pratiquer l'arrondi peut s'avérer utile.

- Dans la mesure du possible, mettre en place un sens de circulation du marché pour éviter les croisements permanents. Si le marché est de petite taille, réguler le nombre de personnes présentes au même moment sur le marché.
- Limiter au maximum les manipulations. Pour cela, interrompre le libre service par les clients et/ou mettre en place des paniers préparés en amont à prix fixe (10€, 15€, 20 € etc.)
- Dans la mesure du possible et en lien avec la municipalité, mettre à disposition des clients un moyen de se laver les mains (mettre du savon dans les sanitaires municipaux et à côté des fontaines publiques s'il y en)
- Sur les gros marchés ou grandes halles, adaptation des horaires pour étaler la venue de la clientèle (30mn minimum en plus) comme le préconise le Ministère du Travail.

Rappel : Dans le cadre de sa compétence de santé publique et afin d'assurer la qualité sanitaire du marché face à la propagation de l'épidémie, le maire peut sanctionner immédiatement le commerçant ne respectant pas les mesures « barrières ».

AFFICHE OBLIGATOIRE DE MANIERE VISIBLE SUR TOUS LES ETALAGES